

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012**

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN,

M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO (à partir de 21h05),

Mme ANGIBAULT.

Absents: M. RICHARD, Mme BELLILI, Mme CHADRON M. CHITRIT Mme TENG,

M. OUEDRAOGO (jusqu'à 21h05)

Pouvoirs: M. BRULFERT pouvoir à M. CHEVALIER

M. YAHOUEDEOU pouvoir à M. CHENON M. BALLUET pouvoir à Mme SERVIERES Mme PRADAYROL pouvoir à Mme BOURHIM

Mme LEJUEZ pouvoir à M. GUEGUEN M. CAFFIER pouvoir à M. GAYAUDON

Administration: M. LEGASA, Directeur Général des Services

Mme SAMUELIAN, Directrice du Cabinet du Maire

M. GENESTE, Directeur Général Adjoint

M. PINON, Directeur Financier

Secrétaire de séance : Mme SERVIERES, assistée de Mme TARNAUD Katia

La séance est ouverte à 20 heures 45 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (18 élus présents, et 6 élus ayant donné pouvoir). Il propose le secrétariat de séance à Mme SERVIERES, qui l'accepte, et débute l'examen des points à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est soumis au vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2011

Rapporteur: M. LE MAIRE

Lors du dernier Conseil Municipal, le budget préalablement accepté par la commission des finances et le bureau a été validé par les élus. Toutefois, et comme le précisait le débat d'orientation budgétaire, il est nécessaire de vérifier la présence d'excédents sur 2011 et les années antérieures pour construire le budget 2012. En effet, cet éventuel excédent est reporté sur l'année 2012 et le budget est ensuite construit en ajoutant les recettes et les dépenses propres à l'exercice.

Le premier point concerne la reprise anticipée des résultats 2011. Les détails sont mentionnés sur le tableau ci-dessous :

SECTION	Dépenses 2011	Recettes 2011	Résultats 2011		Résultats de clôture au 31/12/11
Fonctionnement	11 320 178,76 €	11 440 066,50 €	119 887,74 €	1 951 544,99 €	2 071 432,73 €
Investissement	934 814,59 €	1 157 653,78 €	222 839,19 €	-96 187,84 €	126 651,35 €
Restes-à-réaliser d'investissement	330 699,75 €	114 300,00 €	/	/	/
TOTAL	12 585 693,10€	12 712 020,28 €	342 726,93 €	1 855 357,15 €	2 198 084,08 €

Le tableau présente les dépenses et les recettes en 2011 des sections fonctionnement, investissement et restes-à-réaliser d'investissement. Le résultat 2011 pour le fonctionnement est positif à environ 119 000 euros. Les résultats antérieurs sont excédentaires et l'exécution cumulée est positive à plus de deux millions d'euros au 31 décembre 2011. En investissement, le résultat 2011 est positif et le solde présente un excédent d'environ 127 000 euros. Les restes-à-réaliser sont positifs pour les dépenses et les recettes 2011. Ils devront être pris en compte pour la construction du budget 2012. Il est demandé aux élus que le résultat de fonctionnement soit inscrit en excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2012. Les résultats de clôture de l'exercice 2011 communiqués par le comptable public devraient être de 126 651,35 euros en investissement et 2 071 432,73 euros en fonctionnement.

Ces résultats devraient être reportés au Budget Primitif 2012 de la façon suivante :

- 1 981 684,33 euros pour le résultat de fonctionnement reporté ;
- 89 748.40 euros de dotations de fonds de réserves :
- 126 651,35 euros de résultat d'investissement reporté.

La reprise anticipée est soumise au vote.

VOTE:

- 18 POUR :

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 5 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM,

Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Arrivée de M. OUEDRAOGO à 21 heures 05.

Rapporteur: M. LE MAIRE

La reprise anticipée permet d'intégrer les résultats de l'exercice 2011 au Budget Primitif 2012.

Les orientations du budget 2012 sont principalement fondées sur les engagements et le programme de mandat, sachant que la période actuelle est difficile. Les orientations suivantes ont été retenues :

- maintenir des services publics de qualité, accessibles au plus grand nombre, et soutenir la vie locale ;
- poursuivre la politique de préservation du patrimoine et de développement d'équipements ;
- poursuivre la réalisation de l'Agenda 21.

Le budget prévoit la possibilité d'allouer des moyens complémentaires pour :

- le projet éducatif local;
- l'optimisation du fonctionnement de l'administration ;
- le renforcement, si besoin, des moyens mis à disposition de l'Epicerie sociale et de sa subvention financière. Les moyens alloués pour les autres associations devraient rester constants.

Le maintien de ces orientations ne sera possible que si la ville poursuit son développement économique. Il faut veiller à bien corréler développement résidentiel et développement économique. C'est uniquement à cette condition que le budget peut s'équilibrer.

Fonctionnement

1. Recettes 2012 de fonctionnement

Les élus ont déjà reçu le détail des recettes, qui intègre l'affectation de l'année 2011. Au total, les recettes du budget s'élèvent à 13 577 462,33 euros. L'une des orientations principale reste la maîtrise des dépenses. L'objectif est d'augmenter les recettes tout en contenant les dépenses. En 2012, il n'y aura pas de nouvelle augmentation des taux. Dans ces conditions, les recettes propres à l'exercice s'élèveront à 11 595 778 euros, soit une augmentation 2,11 % par rapport au budget 2011. Sachant que l'inflation est de 2 %, il s'agit d'une augmentation très limitée.

Les principales variations sont les suivantes.

- Les recettes fiscales ont augmenté de près de 4 % par rapport à l'an dernier.
- La dotation globale de fonctionnement versée a sensiblement diminué car l'Etat veut maîtriser les dépenses publiques. L'Etat considère en effet que les collectivités seront contraintes à dépenser moins s'il diminue le montant de la subvention. En 2012, la dotation globale de fonctionnement devrait diminuer de 5,6 % par rapport à l'année précédente.
- Les dotations du SAN sont estimées à 920 000 euros, un montant équivalent aux dotations versées en 2011.
- Les subventions ont été renforcées. L'augmentation provient principalement de la CAF dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.
- Les produits des services ont augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente. Les tarifs n'ont pas évolué mais la ville compte de plus en plus de rationnaires.

Le budget 2012 doit prendre en compte les excédents cumulés reportés de fonctionnement, soit près de 2 millions d'euros.

2. Dépenses 2012 de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 13 577 462,33 euros, un montant qui permet de respecter les équilibres. Suite à l'étude d'un cabinet commandité par la ville, il est ressorti que l'augmentation Conseil Municipal du 19 mars 2012

Page 3 sur 12

devait être inférieure à 1,7 %. Cet objectif est bien tenu. Le budget 2012 de fonctionnement pour les dépenses est de 11 805 528 euros, soit une augmentation de 0,48 % par rapport au budget 2011.

L'évolution proposée est la suivante.

- Les budgets de service s'élèvent à 4 252 528 euros, soit + 1,47 % par rapport au budget 2011.
- Les dépenses de personnel se montent à 6 897 000 euros, soit + 1,21 % par rapport au budget 2011. Les variations sont par exemple liées à la promotion du personnel ou au passage d'agents d'un temps partiel à un temps plein.
- Les frais financiers liés à l'endettement représentent 61 000 euros, soit + 19 000 euros par rapport au budget 2011. Il s'agit des intérêts des emprunts. L'augmentation est due à la volonté de la ville de passer de taux variables à des taux constants, un choix qui a un coût. Les charges supportées par la ville sont toutefois assez faibles par rapport à la moyenne des communes ; en effet, c'est surtout le SAN qui est endetté car il réalise les équipements de proximité comme les écoles.
- Les dotations aux amortissements sont de 370 000 euros. C'est une épargne obligatoire.
- Les dépenses imprévues s'élèvent à 20 000 euros, comme en 2011.
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France représente 205 000 euros. Il existe maintenant un fonds de péréquation intercommunal et communal qui s'applique à toutes les communes d'Ile-de-France. Le nombre de communes qui abondent à ce fond a beaucoup augmenté. En conséquence, la part fournie par la ville a diminué de 70 000 euros par rapport à l'an dernier mais devrait augmenter progressivement. A noter que ce montant est déduit de la part qui doit être versée par l'ensemble intercommunal (EI) pour le fond de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

En comparant les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement, on constate la présence d'un léger excédent de 160 250 euros d'épargne brute, sur un budget de plus de 12 millions d'euros. Une fois la dette payée, l'épargne brute s'avère négative, à 440 750 euros. Cette épargne nette prend en compte le financement par l'épargne brute de l'amortissement en capital de la dette et les dotations aux amortissements. L'épargne nette propre à l'exercice étant négative, l'excédent reporté diminue peu à peu. L'insuffisance d'épargne nette aurait été trois fois plus importante si les taux d'imposition n'avaient pas été augmentés. L'excédent reporté fin 2012 devrait être inférieur de 500 000 euros à celui reporté fin 2011. Il devrait s'élever à 1,5 million d'euros. L'objectif est à terme d'inverser la tendance, notamment lorsque de nouvelles activités seront implantées sur la ville ou des extensions de surfaces commerciales réalisées.

L'augmentation des dépenses pour l'ensemble des services est inférieure à 1,7 %. Le pourcentage d'évolution est très variable par service. Les chiffres suivants présentent ces évolutions, sachant qu'ils ne tiennent pas compte de l'investissement :

- services généraux : + 2,5 % ;
- enseignement: -0,6 %;
- restauration scolaire: +6,1 %. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de repas servis;
- petite enfance : 0,5 %;
- enfance : 0,4 %;
- jeunesse : + 31,6 %. Il est à noter que des moyens complémentaires ont été attribués dans le cadre de la refondation du Projet d'Educatif Local (PEL). De plus, il existe un effet année pleine pour les emplois vacants en 2011;
- social: -3,6 %. Cette baisse est fictive car le CCAS intervient également dans ce domaine.

Il est apparu, avant que les documents soient envoyés aux élus, que la ville recevrait une recette supplémentaire de 127 000 euros. M. le Maire a proposé à la commission finances d'attribuer 120 000 euros en autofinancement (pour alléger la dette) et 7 000 euros pour contribuer au budget de l'épicerie solidaire, si besoin.

Les autres évolutions sont les suivantes :

- les sports : +0.4%;
- l'animation : + 23,6 %. Un agent administratif à temps plein attaché antérieurement au service de la Police Municipale a été transféré au service animation. Ce transfert augmente le budget animation et diminue celui de la prévention ;
- culture: +5.9%;
- communication: +1%;
- prévention sécurité : 10,9 % ;
- travaux : -1 %. M. le Maire se félicite de cette tendance, sachant qu'il s'agit d'un budget très élevé, qui s'élève à 2 962 800 euros. Une baisse de 1 % sur un tel budget est beaucoup plus intéressante qu'une forte baisse sur un budget beaucoup plus réduit ;
- Urbanisme, aménagement, développement économique : + 7,7 %;
- Agenda 21 : -27,8 %. La baisse s'explique par l'achèvement de la mission du bureau d'étude pour l'Agenda 21 ;
- non affecté: +8,5 %.

Tous ces éléments sont rappelés sur le document officiel transmis aux élus.

M. GUEGUEN rappelle que, lors de l'examen du budget dans le cadre de la commission finances, l'Opposition a soulevé la question de l'existence d'excédents de fonctionnement auxquels l'augmentation de la fiscalité a largement contribué. Il aimerait que ces excédents soient redistribués. De plus, M. GUEGUEN souhaiterait que la mutualisation des services avec le SAN soit accélérée. Ce sujet est souvent abordé mais tarde à se concrétiser. Enfin, l'Opposition souhaiterait avoir des précisions sur la redistribution opérée par le SAN ainsi que sur son état d'endettement, même s'il n'a probablement guère varié depuis l'année dernière. Il est important de connaître ces chiffres. De plus, M. GUEGUEN aimerait pouvoir comparer le montant des dotations reçues par Serris à ceux reçus par les autres villes.

M. GAYAUDON partage ce souhait de mutualisation des services et pense que la situation progresse peu à peu. Il ajoute que les directeurs des services des cinq villes se sont déjà réunis sur ce sujet. Pour être très précis, l'en-cours de la dette au 1^{er} janvier 2012 était de 1 650 000 euros. Il passera à 1 434 000 euros au 31 décembre. L'évolution dépendra des montants mobilisés. La répartition du budget du SAN est effectuée selon des critères préétablis et basés sur les dépenses et les recettes par habitant. Or Serris reçoit des recettes plus importantes que les communes aidées. Une commission finances se réunira très bientôt pour détailler la répartition du SAN.

Concernant les recettes, M. GAYAUDON ajoute que la ville s'est engagée à ne pas augmenter les prix des services à euro constant. Toutefois, les prix ne sont pas constants. Il est donc proposé l'augmentation de la quasi-totalité des tarifs pour tenir compte de l'inflation. De plus, les tarifs de certains services seront probablement augmentés de façon plus marquée car ils sont actuellement très faibles. Une tranche supérieure pourrait être créée pour renforcer la contribution des usagers les plus utilisateurs des services. En revanche, les tarifs de la culture ne seront pas modifiés car ils ont été récemment arrondis.

M. OUEDRAOGO souhaiterait connaître le montant exact du budget dédié à la vie des quartiers.

M. GAYAUDON précise qu'il s'agit d'un budget d'investissement. Il n'a pour l'instant évoqué que le budget de fonctionnement et propose de répondre ultérieurement à cette question, une fois que le budget d'investissement aura été présenté.

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT:

18 POUR :

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 CONTRE:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Investissement

1. Recettes 2012 d'investissement

Le budget d'investissement global (y compris l'emprunt) s'élève à 4 205 137,07 euros. Les recettes se décomposent entre les recettes propres à l'exercice 2012 (3 964 185,72 euros), l'excédent d'investissement reporté (126 651 euros) et les restes à réaliser des recettes 2011 (114 300 euros).

Les recettes propres à l'exercice 2012 comprennent :

- les dotations aux amortissements : 370 000 euros ;
- les recettes de remboursement de la TVA et de la taxe locale d'équipement : 123 800 euros ;
- les subventions d'équipement : 110 000 euros de dotations pour le gros entretien versées par le SAN ;
- les produits de cessions immobilières : 135 000 euros pour la vente de la maison des Bruyères et 110 000 euros pour son terrain. Cet argent devrait être utilisé pour maintenir en état la ferme des Célestins, limitant ainsi le recours à l'emprunt ;
- la taxe pour la non-réalisation d'un parking par Bouygues : 70 000 euros ;
- l'emprunt : 1 183 702,99 euros pour équilibrer le budget et effectuer les dépenses déjà planifiées. C'est une dépense budgétée mais le montant réel de l'emprunt sera estimé en fonction des besoins réels qui apparaîtront au cours de l'année.

2. Dépenses 2012 d'investissement

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à 4 205 137,07 euros.

Les dépenses propres à l'exercice 2012 s'élèvent à 3 219 599,07 euros et se répartissent comme suit :

- annuité en capital de la dette : 231 000 euros ;
- lancement du Contrat Régional : 120 000 euros. La subvention, qui n'a toujours pas été reçue, devrait permettre de lancer les travaux sur les équipements culturels et la maison du développement durable ;

- dépenses imprévues : 100 000 euros ;
- programme de «gros entretien des équipements» phase 2011 à Jean de La Fontaine, qui comprend une subvention du SAN : 215 000 euros ;
- actions 2012 de l'Agenda 21 : 100 000 euros ;
- opérations spécifiques pour la modernisation du parc informatique : 125 625 euros ;
- dépenses d'équipement courant (par exemple l'achat de bureaux ou d'appareils photo):
 400 000 euros. La capacité justifiée de dépense était deux à trois fois plus élevée et des choix ont dû être faits.

Répondant à la question posée au préalable par M. OUEDRAOGO, M. GAYAUDON précise que le montant destiné à l'action locale est de 20 000 euros en fonctionnement et de 20 000 euros en investissement. Ce montant s'ajoute à des opérations spécifiques menées dans les quartiers.

M. OUEDRAOGO souhaiterait connaître la nature des projets financés par ces sommes.

M. GAYAUDON propose de communiquer la répartition du montant alloué en 2011. Pour 2012, il n'est pas encore possible de savoir comment l'argent sera dépensé. Le principe est de mettre à disposition une enveloppe que les élus peuvent utiliser pour des dépenses imprévues. Ce n'est qu'*a posteriori* que l'on peut savoir si l'argent sera utilisé et comment.

M. OUEDRAOGO souligne l'absence de projet défini financé sur cette enveloppe en 2011.

M. GAYAUDON assure qu'Isabelle CHADRON fournira le détail de la répartition des dépenses.

M. GAYAUDON précise que les dépenses s'élèvent à 1 385 euros par habitant alors que la moyenne est de 950 euros. Il ajoute que les dépenses par habitant pour les services ont diminué de 2011 à 2012. Les dépenses sont maîtrisées alors que le nombre d'habitants augmente. Cette efficacité est une condition essentielle pour que les budgets restent équilibrés.

VOTE DE LA SECTION INVESTISSEMENT:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 CONTRE:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

IV – APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Rapporteur: M. LE MAIRE

Les taux sont maintenus à la valeur de 2011.

V – REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES A LA POPULATION A HAUTEUR DE L'INFLATION

Rapporteur: M. ZEMANEK

Conformément au Débat d'orientation budgétaire du 6 février 2012, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser, à hauteur de 2,1 %, la tarification des services à la population, ce qui correspond à l'inflation constatée pour l'année 2011.

A noter que les tarifs concernant la Culture et la Jeunesse ont été extraits pour maintenir les tarifs de 2011. En revanche, une réflexion sur le renforcement du principe du quotient (par exemple avec une tranche supérieure supplémentaire) ainsi qu'une réévaluation de certains tarifs seront menées.

L'application des grilles tarifaires annexées se fera à compter du mardi 4 septembre 2012, date de la rentrée scolaire.

M. ZEMANEK propose de remplacer l'expression « renforcement du principe de quotient » par « renforcement, ou pas, du principe du quotient ». Cette phrase ne préjugerait alors pas de la décision.

M. GAYAUDON approuve cette proposition et propose de passer au vote.

VOTE:

- 23 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ, M. CAFFIER

- 1 ABSTENTION:

M. OUEDRAOGO

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

VI- CREATIONS ADMINISTRATIVES DE POSTES-AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Suite à la définition en 2009 par le Conseil Municipal des taux de promotion pour les avancements de grade et des conditions y afférant, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations de postes pour les départements suivants :

- Département Ressources
 - o un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Département Prestations
 - o un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - o un poste de brigadier-chef principal à temps complet

- Département Action Educative
 - o un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26 heures 30)
- Département Action Familiale et Sociale
 - o un poste d'attaché territorial à temps complet
 - o un poste d'infirmier de classe supérieure à temps complet

Le bénéfice de cette nomination pourra intervenir au 1^{er} mai 2012 au plus tôt. Ces créations sont prévues au budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS AUX MARCHES N°2009-04, 2009-08, 2009-18 RELATIFS A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS

Rapporteur: M. LE MAIRE

La note fournie aux élus reprend le détail de l'actualisation des surfaces à entretenir.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'IMPRESSION N°AO2010-09 POUR LES LOTS 1 A 4.

Rapporteur: M. LE MAIRE

La modification de l'indice ne modifie pas l'augmentation qui avait été prévue sur l'année. L'indice doit être mathématiquement exprimé différemment mais reste à environ 2,5 sur un montant global de 50 à 60 000 euros par an.

VOTE:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

IX- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSURANCE POUR LES LOTS 1 ET 3

Rapporteur: M. LE MAIRE

Le point vise l'intégration de nouvelles surfaces aux contrats de couvertures d'assurance.

VOTE:

- 18 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

X- DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE DES PANNEAUX ELECTRONIQUES

Rapporteur: M. LE MAIRE

Après le lancement d'un premier marché, la commission d'appel d'offres a jugé qu'aucune réponse ne répondait au cahier des charges. Il est demandé d'annuler l'appel d'offres en le considérant comme infructueux. Un nouvel appel d'offres pourrait être lancé par la suite, en intégrant des critères plus précis.

M. TRAORE se réjouit de cette annulation car il doute de l'utilité de ces panneaux. Il pense que leur installation n'est pas une priorité.

M. GAYAUDON tient à rappeler que l'annulation vise à pouvoir relancer l'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XI- DECLARATION SANS SUITE DU MARCHE DE FOURNITURES ALIMENTAIRES

Rapporteur: Mme AUDRAIN

Le point vise à déclarer sans suite, pour des motifs d'intérêt général, la procédure des dix lots de denrées alimentaires pour la petite enfance et les crèches. Certains éléments doivent être modifiés, notamment les lieux de livraison des lots. Déclarer sans suite ce marché permettrait de passer un nouveau marché selon la procédure adéquate.

VOTE:

18 POUR :

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, Mme SERVIERES, M. TSARAMANANA, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT.

Ayant donné pouvoir : M. BRULFERT, M. YAHOUEDEOU, M. BALLUET, M. CAFFIER

- 6 ABSTENTIONS :

M. GUEGUEN, M. TRAORE, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, Mme LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

XII- APPROBATION DE LA CONVENTION CAF RELATIVE AU CONVENTIONNEMENT DES SEJOURS ORGANISES PAR LA COMMUNE

Rapporteur: Mme AUDRAIN

La ville va approuver une convention de partenariat avec la CAF, qui poursuit une politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements ;
- mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

Il s'agit principalement d'un dispositif d'aide de départ aux vacances.

M. CHEVALIER précise qu'il ne peut y avoir qu'un seul départ par enfant, ce qui oblige à tenir à jour un registre dédié.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XIII- ACQUISITION DE LA VENELLE DES ENFANTS GATES

Rapporteur: M. FABRIANO

Des discussions ont été entamées depuis 2004 pour reprendre le fonctionnement de la venelle. La ville arrive aujourd'hui au terme des démarches administratives et c'est pourquoi le point est présenté aux élus.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XIV- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

M. GAYAUDON rappelle que les décisions qu'il a prises en fonction des pouvoirs qui lui ont été accordés en début de mandat.

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2012-19	26 janvier 2012	Convention de prestation de service pour l'animation du stage Sports et Culture avec l'association AC Théâtre val d'Europe	976,00 €
2012-20	10 février 2012	Attribution du marché n°2011-15 – Fournitures de végétaux – Société Pépinière Châtelain	Selon le BPU
2012-21	01 mars 2012	Contrat avec la société K'dance pour le carnaval du 17 mars 2012	790,00 €
2012-22	06 mars 2012	Convention de formation professionnelle avec La Prévention Routière pour 2 agents de la Police Municipale du 20 au 22 mars 2012	
2012-23	06 mars 2012	Convention de formation BAFD avec Les Francas du 19 au 29 mars 2012	637,00 €
2012-24	06 mars 2012	Contrat de prestation avec l'association Des Bulles dans la Marne pour la journée de la BD le 25 mars 2012	1500,00 €
2012-25	06 mars 2012	Contrat de cession avec Culturéa ASBL pour le spectacle du 17 mars 2012	2626,60 €

M. GAYAUDON rappelle aux élus l'encart du dernier Serrissien sur l'avenir du Val d'Europe et il ajoute que les Serrissiens ont été conviés à une réunion publique qui se tiendra à l'Hôtel de Ville le 30 mars 2012 à 20h00 pour débattre de l'avenir du Val d'Europe.

La séance est levée à 22 heures par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.